Département de la Dordogne

République Française
COMMUNE LE FLEIX

EXTRAIT PROCES VERBAL

Nombre de membres en exercice: 15

Présents : 12

Votants: 13

Séance du 07 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 07 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de
Sont présents: Lionel FILET, Lionel LACOMBE, Séverine HIVERT, Claude BECQUET, Chloé BARUTHEL, Josiane RECLUS, Patrick GUERIN, Didier MARCON, Ghislaine LAVANDIER, Philippe COLLAS, Nadine GOURDON, Emmanuelle GUICHARD
Représentés: Brigitte CLEMENT par Claude BECQUET
Excuses:
Absents: Denis BRESIL, Andy HORTION
Secrétaire de séance: Nadine GOURDON

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres présents le compte rendu de la séance du 28 juillet 2022.
Sans aucune remarque ni observation, le compte rendu de la séance du 28 septembre dernier est validé à l'unanimité.
Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

1) **CNP 2023 – Renouvellement de l'assurance concernant la protection sociale des agents**

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable, et autorise le Maire à signer les conditions particulières pour l'affilitation des agents relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC.

2) **DETR 2023 - Dossier N°1 de demande de subvention auprès de l'Etat pour la réhabilitation des sanitaires du groupe scolaire de l'Ecole primaire publique Marie-Claude SERRES.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

3) **DETR 2023 - Dossier N°2 de demande de subvention auprès de l'Etat pour la modernisation éclairage public**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

4) **DECISION MODIFICATIVE N°5 portant ouverture de crédits pour le paiement de la maîtrise d'œuvre concernant les travaux à réaliser au groupe scolaire.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépense les suppléments de crédits.

5) **Passage à la comptabilité M57 développée en remplacement du mode simplifié pour une meilleure lecture des comptes et budget.**

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

6) **Cadences amortissements sur immobilisations**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les cadences d'amortissements sur 10 ans pour les immobilisations comptabilisées au compte racine 204.

7) **Détermination des ratios pour les avancements de grade des agents communaux**

Le conseil à l'unanimité valide les ratios proposés, et valide pour l'année 2023 l'avancement de grade l'adjoint administratif au grade d'adjoint administratif principal.

8) **Procédure d'acquisition des parcelles AB 100 et 101 pour la réparation de l'accès du chemin de la Tuilière**

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité l'achat à l'euro symbolique de deux parcelles, et autorise le Maire à engager la procédure pour cette acquisition auprès de Maître LAVAL à la Force.

9) **Décision modificative N°4 pour virements de crédits de compte à compte dans la section fonctionnement du budget principal**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les virements de crédits nécessaires à l'équilibre budgétaire.

10) **Suite à la création du lotissement de la Vaure 2, le transfert de la valeur du terrain communal concerné doit être inscrit sur budget annexe**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

11) **Décision modificative N° 1 : ouverture de crédits sur budget annexe lotissement la Vaure 2 pour régler les honoraires de l'Agence Immobilière chargé de la vente des lots**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits à l'unanimité.

12) **Immeuble locatif : remise exceptionnelle de 2 mois de loyer pour compenser l'excédent de dépense énergétique. Travaux d'isolation en cours.**

Le conseil à l'unanimité émet un avis favorable.

Séance levée à 22H30.

L'intégralité du procès verbal de la séance du conseil municipal est consultable au secrétariat.